

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2014

---

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

L'an deux mille quatorze, le sept avril, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 sous la Présidence de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire

Présents Patrick MOLLARD, Monique HILAIRE, Bernard ANSELMINO, Martine KOHLY, Marie-France MONTMAYEUR, Cécile LAFORET, Gilbert EYMIN, Virginie LAGARDE, Emmanuelle GUILLEMIN, Carine PICCEU, Marc ROSSET, Jean DE LA CRUZ, Véronique DESROZES, Béatrice DEQUIDT, Patricia HERNANDEZ, Georges ZANARDI, Mathias CAUTERMAN, Karine SANCHEZ-BEAUFILS, Jérôme BAUDIN, Valérie BIBOLLET, Jean-Luc MOLLARD, Caroline PONSAR, Yohan PAYAN, Philippe CHAUVEL

Pouvoirs : Olivier LAVARENNE, pouvoir à Jérôme BAUDIN  
Fabienne LEBE, pouvoir à Valérie BIBOLLET

#### Désignation du secrétaire de séance

Madame Marie-France MONTMAYEUR est désignée pour assurer le secrétariat de la séance.

#### Approbation du procès-verbal du 28 mars 2014

Monsieur Yohan PAYAN, Conseiller Municipal demande la modification du compte rendu sur les points suivants :

- Monsieur Yohan PAYAN, Conseiller Municipal précise que la liste Allevard Action Citoyenne n'était pas favorable au vote des indemnités des élus compte-tenu de la situation financière de la commune.
- Monsieur Yohan PAYAN, indique que la liste Allevard Action Citoyenne a voté contre la composition des commissions municipales et les structures intercommunales au motif qu'aucune proposition n'a été faite pour qu'un membre de la liste Allevard Action Citoyenne puisse y participer.

Sous ces deux réserves le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard, en sa qualité d'ordonnateur, quitte la salle du conseil municipal pendant le temps nécessaire à la présentation et à l'adoption des différents comptes administratifs.

## AFFAIRES FINANCIERES

**COMPTE ADMINISTRATIF 2013 /  
COMMUNE**

**Rapporteur : Monique HILAIRE**

Monsieur Jean-Philippe BRUN, receveur municipal présente le compte de gestion 2013 de la commune et indique que le résultat comptable est identique à celui du compte de gestion.

Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire chargée des finances présente ensuite les principaux résultats des sections de fonctionnement et d'investissement.

Total des dépenses de fonctionnement : 7 070 975,11 €

Total des recettes de fonctionnement : 7 718 103,94 €

Total des dépenses d'investissement : 4 778 765,20 €

Total des recettes d'investissement : 4 196 089,83 €

Soit un résultat net comptable de 64 453,46 €

Après cette présentation synthétique, Madame Monique HILAIRE répond à différentes questions portant sur ce compte administratif.

Ces principales explications portent :

- Sur les immobilisations : cela concerne les dépenses d'investissement de la commune.
- Sur l'évolution des factures de téléphone sur 2013 : des factures de l'année 2012 ont été mandatées en 2013.
- Sur l'évolution du poste honoraire. Cela concerne en grande partie des dépenses relatives à des frais d'avocat.
- Sur la répartition par article des frais de personnel.
- Sur les bons d'essence accordés à la gendarmerie : il n'y a eu aucune dépense en 2013.
- Sur la subvention accordée à Madame Claudia ZANARDI : le mandatement a eu lieu en 2014.
- Sur les frais d'étude de 40 000 € : cela concerne le téléporté, aucune dépense n'a eu lieu en 2013. Le Crédit a alors été inscrit dans les restes à réaliser.
- Sur la baisse de la taxe de séjour. Compte-tenu de la difficulté de procéder à l'encaissement de cette taxe, une réflexion va être engagée pour passer à la forfaitisation.
- Sur l'absence comptable de l'abondement de 8 000 € concernant le fonds ASCOMETAL. Monsieur BRUN indique qu'il aurait été possible de créer comptablement une provision.
- Sur l'amende de 90 € : cela concerne une absence de contrôle technique pour un véhicule.

Après toutes ces explications, le compte administratif 2013 est adopté par 20 voix pour et 6 voix contre (Fabienne LEBE, Valérie BIBOLLET, Jean-Luc MOLLARD, Caroline PONSAR, Yohan PAYAN, Philippe CHAUVEL).

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2013 / ASSAINISSEMENT</b>	<b>Rapporteur : Marc ROSSET</b>
---	---------------------------------

Monsieur Jean-Philippe BRUN, receveur municipal présente le compte de gestion 2013 et indique que le résultat comptable est identique à celui du compte de gestion.

Monsieur Marc ROSSET, Conseiller Municipal délégué présente ensuite les principaux résultats des sections de fonctionnement et d'investissement.

Total des dépenses de fonctionnement : 298 824,43 €

Total des recettes de fonctionnement : 332 981,61 €

Total des dépenses d'investissement : 175 816,61 €

Total des recettes d'investissement : 152 729,87 €

Soit un résultat net comptable de 11 070,44 €.

Après toutes ces explications, le compte administratif 2013 est adopté par 20 voix pour et 6 abstentions (Fabienne LEBE, Valérie BIBOLLET, Jean-Luc MOLLARD, Caroline PONSAR, Yohan PAYAN, Philippe CHAUVEL).

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2013 / EAU</b>	<b>Rapporteur : Marc ROSSET</b>
--	---------------------------------

Monsieur Jean-Philippe BRUN, receveur municipal présente le compte administratif 2013 et indique que le résultat comptable est identique à celui du compte de gestion.

Monsieur Marc ROSSET, Conseiller Municipal délégué présente ensuite les principaux résultats des sections de fonctionnement et d'investissement.

Total des dépenses de fonctionnement : 223 453,20 €

Total des recettes de fonctionnement : 245 831,32 €

Total des dépenses d'investissement : 87 223,28 €

Total des recettes d'investissement : 514 466,23 €

Soit un résultat net comptable de 449 621,07 €.

Après toutes les explications, le compte administratif 2013 est adopté par 20 voix et 6 abstentions (Fabienne LEBE, Valérie BIBOLLET, Jean-Luc MOLLARD, Caroline PONSAR, Yohan PAYAN, Philippe CHAUVEL).

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2013 / LOTISSEMENT L'ETERLOU</b>	<b>Rapporteur : Monique HILAIRE</b>
--	-------------------------------------

Monsieur Jean-Philippe BRUN, receveur municipal présente le compte de gestion 2013 du lotissement de l'Eterlou qui ne comporte aucune écriture comptable.

Ce compte de gestion est identique au résultat du compte administratif.

Le compte administratif est adopté par 20 voix pour et 6 abstentions (Fabienne LEBE, Valérie BIBOLLET, Jean-Luc MOLLARD, Caroline PONSAR, Yohan PAYAN, Philippe CHAUVEL).

Retour de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard.

**Délibération – BUDGET COMMUNAL :  
AFFECTATION DU RESULTAT DE LA  
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Rapporteur : Monique HILAIRE**

Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire chargée des Finances Communales, indique qu'au compte administratif 2013 du budget de la commune, le résultat positif de la section de fonctionnement s'est élevé à 647 128,83 euros, le déficit de la section d'investissement s'est élevé à 582 675,37 euros, les restes à réaliser en investissement s'élèvent à 314 213,68 € (en dépenses) et à 398 439,84 € (en recettes).

En conséquence, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- DECIDE d'affecter au Budget Primitif 2014 du budget de la commune le résultat de fonctionnement d'un montant de 647 128,83 euros en réserve, soit un montant de 498 449,21 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » et en report de fonctionnement au compte 002 un montant de 148 679,62 euros.

***Vote : 21 voix pour***

***6 voix contre (Fabienne LEBE, Valérie BIBOLLET, Jean-Luc MOLLARD,  
Caroline PONSAR, Yohan PAYAN, Philippe CHAUVEL)***

**Délibération – BUDGET DE  
L'ASSAINISSEMENT : AFFECTATION  
DU RESULTAT DE LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT**

**Rapporteur : Marc ROSSET**

Monsieur Marc ROSSET, Conseiller Municipal, indique qu'au compte administratif 2013 du budget de l'assainissement, le résultat positif de la section de fonctionnement s'est élevé à 34 157,18 euros et que le déficit de la section d'investissement s'est élevé à 23 086,74 euros.

En conséquence,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- DECIDE d'affecter au Budget Primitif 2014 du budget de l'assainissement le résultat de fonctionnement d'un montant de 34 157,18 euros en réserve au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 23 086,74 euros et en report de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 11 070,44 euros.

***Vote : 21 voix pour***

***6 abstentions (Fabienne LEBE, Valérie BIBOLLET, Jean-Luc MOLLARD,  
Caroline PONSAR, Yohan PAYAN, Philippe CHAUVEL)***

**DEBAT D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE**

**Rapporteur : Monique HILAIRE**

Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire chargée des finances prend la parole et indique que la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Elle indique que le débat d'orientation budgétaire est un moment important et obligatoire dans la vie de notre commune. Il doit nous permettre d'évoquer ensemble les questions de fond, de

tracer des perspectives et de préparer notre budget, autant dire l'action de notre collectivité pour l'année à venir.

## **I - Le contexte général**

### **- Une situation globale : le train de la reprise ?**

PIB de la zone euro en hausse au 4T13 de +0,3 % (t/t) mais de forte différence entre les pays : +0,4 % en Allemagne, 1,1 % au Portugal, 0,3 % en France mais -0,3 % en Italie, -0,1 % en Espagne

Manque d'investissements des entreprises en zone Euro

Dégradation du marché du travail.

### **- Une sortie de crise économique à quelle vitesse ?**

C'est une présentation un peu paradoxale qui nous est proposée. La sortie de la crise économique, présentée comme effective, devrait inciter les communes à l'optimisme, pourtant, les éléments politiques et financiers dont nous avons connaissance sont contradictoires.

En 2013, le déficit défini par Bruxelles de 3 %, prévu à 4,1 % s'est élevé au final à 4,3 % du PIB

Le déficit prévu devrait atteindre 3,6 % du PIB pour 2014 avec un effort budgétaire attendu de 0,9 point de PIB.

Après une stagnation de 2 ans, une croissance de l'économie française de 0,6 % est attendue pour 2014 mais en même temps le pouvoir d'achat des ménages a accusé un deuxième trimestre consécutif de baisse (- 0,2 %) du fait de la forte hausse des impôts.

### **- Nouvelle crise des finances publiques**

Pour 2014, l'état doit poursuivre ses efforts budgétaires afin de respecter l'objectif fixé par Bruxelles en 2013 de 3 % de déficit. La France avait 2 ans pour les atteindre.

Conformément aux annonces de 2013 et après 3 années de gel, la dotation globale de fonctionnement diminuera de 1,5 milliards d'euros en 2014 et de 1,5 milliards d'euros en 2015.

En 2012, création d'un nouveau fond de péréquation des recettes fiscales qui d'après le calendrier envoyé aux collectivités présente une progression de 150 (2012), 360 (2013), 570 (2014) et 780 (2015) millions d'euros et atteindra en régime de croisière près d'un milliard d'euros représentant 2 % des recettes fiscales perçues par le bloc communal. A titre d'exemple, Allevard a contribué pour la 1ère fois en 2012 à ce fonds pour un montant de 16400€, 44425€ pour 2013 et 68000€ sont prévu pour 2014.

Dans ce contexte un peu particulier, je souhaite rappeler que les collectivités territoriales ont l'obligation de voter leur budget en équilibre, rappeler que les collectivités territoriales représentent 70 % des investissements publics et contribuent fortement à l'activité économique.

Tout cela reste assez préoccupant...

## **II - Tendances et orientations de la collectivité**

Nos décisions doivent prendre en considération l'impact des décisions gouvernementales

sur le pouvoir d'achat des ménages :

- augmentation de la TVA

- augmentation des impôts

- augmentation des taxes d'énergie

Ainsi que des décisions des grandes entreprises en matière de licenciement.

### sur les finances communales

- modification des rythmes scolaires (avec les dépenses induites environ 50 000 € pour Allevard)
- dotations en baisses (montant en attente) et obligation de verser à un fond de péréquation (68000€)

### **- Les priorités**

*Ne pas augmenter la pression fiscale* : ce sera la 7ème année consécutive de stabilité des taux d'impositions

*Développer l'action sociale* : - ne pas augmenter le prix des services essentiels (hors inflation)  
- aider au reclassement professionnel des licenciés d'Ascometal (utilisation d'un fonds d'aide) et recherche de pistes de développement touristique.  
- stabiliser les tarifs destinés aux Quotients Familiaux les plus faibles.

*Le développement économique et touristique*

*Soutien du dynamisme associatif*

### **- Les moyens**

*Les recettes* : - maintien des taux de fiscalité  
- réflexion sur les majorations des tarifs d'accès aux services publics d'Allevard par des personnes extérieures

*Les dépenses* : dépenses de personnel

- recherche d'optimisation des services en fonction de la demande effective de la population

subventions :

- ajustement raisonné de l'ensemble des subventions,

autres dépenses

- poursuite du contrôle et la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- prise en compte de l'impact des ICNE (dans le cadre de l'emprunt DEXIA) et négociation avec la SFIL grâce au fond de soutien de 100 millions € par an avec une prise en charge d'un maximum de 45 % des indemnités de remboursement anticipé.

*Les investissements* : - poursuivre les investissements en cours (centre sport santé, réfection du restaurant scolaire...) notamment eu égard aux forts taux de subventions obtenus.  
- maintenir le patrimoine immobilier et routier en bon état de fonctionnement

Monsieur le Maire ainsi que Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire répondent à différentes remarques ou questions émanant des conseillers municipaux.

- En matière de fiscalité locale, Madame Valérie BIBOLLET, Conseillère Municipale indique que la dernière augmentation fiscale a eu lieu en 2008 soit 6 années sans augmentation au lieu de 7.

Monsieur le Maire lui répond qu'en 2008, avec la création de la Communauté de Communes, il y a eu seulement un transfert de fiscalité entre l'intercommunalité et toutes les communes membres de la CIAGE.

Il indique que le 28 avril 2014, date du prochain Conseil Municipal, il présentera avec fierté un projet de budget sans augmentation des taux de fiscalité locale.

- Monsieur Philippe CHAUVEL, Conseiller Municipal souhaite avoir des explications sur le critère raisonné en matière d'attribution de subvention.  
Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire indique qu'il appartiendra au Conseil Municipal de définir ce point lors du vote des subventions allouées aux associations.
- Monsieur Yohan PAYAN, Conseiller Municipal souhaite avoir quelques explications sur l'emprunt souscrit en Franc Suisse.  
Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire indique que l'Etat dans le cadre du fonds de soutien d'un montant de 100 millions d'euros prendra en charge 45 % des indemnités du remboursement anticipé. Pour le mois de juin l'annuité de cet emprunt sera calculée sur la base d'un taux d'intérêt de 6 %.
- Monsieur Jean-Luc MOLLARD, Conseiller Municipal demande, suite aux propos tenus par l'Adjointe au Maire si l'on doit s'attendre à une restructuration du personnel c'est-à-dire à des licenciements.  
Madame Monique HILAIRE indique qu'en matière de gestion des ressources humaines, il est nécessaire d'optimiser les services en fonction des besoins de la population.
- Monsieur Yohan PAYAN, Conseiller Municipal indique que les crédits budgétaires n'ont pas été prévus concernant la subvention d'investissement à verser à la commune de Saint Pierre d'Allevard concernant la rénovation de leur terrain de foot.  
Monsieur le Maire lui répond en indiquant que la commune de Saint Pierre d'Allevard inscrira les crédits en 2015.
- Madame Caroline PONSAR, Conseillère Municipale remarque qu'aucun crédit n'a été inscrit en matière d'amélioration de l'accessibilité des bâtiments.  
Monsieur le Maire lui répond que :
  - L'Etat a reporté à 2018 la date limite pour rendre les lieux publics accessibles à toutes les personnes en situation de handicap.
  - Le Conseil Général a engagé une réflexion (qui à ce jour n'a pas abouti) pour définir les critères d'éligibilité en matière de subvention pour améliorer l'accessibilité.
  - Que nous ne disposons pas de statistique nationale sur l'état du handicap à Allevard.
  - Qu'un effort sera engagé directement sur le terrain auprès des personnes handicapées Allevardines.
  - Qu'en matière de vie quotidienne, les principaux bâtiments sont accessibles. Le visiteur est également accueilli dans de bonnes conditions d'accessibilité et que l'accessibilité à l'Hôtel de Ville est difficile pour les cérémonies de mariage qui se déroule aux 1<sup>er</sup> étage du bâtiment.

Conformément à la loi, le débat d'orientation budgétaire ne se conclut pas par un vote du Conseil Municipal.

## **REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES DIFFERENTES INSTANCES**

Monsieur le Maire va proposer un certain nombre de modification en matière de représentation compte tenu du caractère précipité de la désignation des Conseillers Municipaux lors de sa séance du 28 mars 2014.

Concernant le Centre communal d'action sociale le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à 5 membres le nombre de conseillers.

En matière de désignation des conseillers municipaux dans les instances suivantes, aucun conseiller municipal ne s'oppose au vote à main levée.

Monsieur Yohan PAYAN remercie le Maire de revenir sur les compositions des différentes instances (C.C.A.S. et commissions) et précise que l'éviction des membres de la liste Allevard Action Citoyenne avait un caractère délibéré

Il souhaite également qu'un membre de la liste Allevard Action Citoyenne puisse participer aux conseils syndicaux du SIVOM du Collet, du Collège et au Conseil d'Administration de la SAEM du Domaine Thermal.

En réponse, Monsieur le Maire remercie que les membres de la liste Allevard Action Citoyenne aient pris des responsabilités mais il leur demande de travailler.

La pire des indécences pour le Maire est de prendre des responsabilités sans les assumer.

Il fait remarquer l'absence de la liste Allevard Action Citoyenne à la séance de la commission « marché à procédure adaptée » qui a eu lieu cet après-midi.

Monsieur PAYAN précise que l'heure de la réunion ne lui a pas permis d'y assister.

Suite à sa demande, les contraintes horaires seront communiquées à tous les conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal procède aux modifications suivantes :

- C.C.A.S
- Caisse des Ecoles
- Commission du personnel
- Commission de sécurité
- Commission d'accessibilité
- Commission administrative : suite à la proposition de Monsieur Jean-Luc MOLLARD, conseiller municipal, Madame Nathalie EL AIDI est nommée en qualité de personnalité extérieure.



## DIVERS

<b><u>Délibération - REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS, LES ASSOCIATIONS ET LA SAEM : MODIFICATIONS</u></b>	<b>Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD</b>
--	---

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- DECIDE de modifier la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014

### **Centre communal d'action sociale**

*Répartition des sièges selon la méthode de l'élection proportionnelle au plus fort reste*

- DECIDE de fixer à 5 membres le nombre de conseillers municipaux

Président de droit : - Philippe LANGENIEUX-VILLARD  
Vice-Président : - Emmanuelle GUILLEMIN  
4 Membres : - Karine SANCHEZ-BEAUFILS  
- Béatrice DEQUIDT  
- Véronique DESROZES  
- Caroline PONSAR

***Vote : unanimité***

### **Caisse des Ecoles**

*Répartition des sièges selon la méthode de l'élection proportionnelle au plus fort reste*

- DECIDE de fixer à 4 membres le nombre de représentants

- Marie-France MONTMAYEUR  
- Carine PICCEU  
- Monique HILAIRE  
- Yohan PAYAN

***Vote : unanimité***

### **Comité d'éthique de la vidéo protection**

- ELIT Monsieur Mathias CAUTERMAN, membre titulaire en remplacement de Madame Carine PICCEU
- ELIT Madame Martine KOHLY, membre suppléant en remplacement de Monsieur Mathias CAUTERMAN

***Vote : unanimité***

<p><b><u>Délibération - REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES DIFFERENTS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX OU COMMUNAUTES DE COMMUNES : MODIFICATIONS</u></b></p>	<p>Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD</p>
--	---

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- DECIDE de modifier la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014

**Syndicat du Collège**

- ELIT Madame Emmanuelle GUILLEMIN, membre titulaire en remplacement de Madame Carine PICCEU
- ELIT Madame Carine PICCEU, membre suppléant en remplacement de Madame Emmanuelle GUILLEMIN

*Vote : unanimité*

**Syndicat du Collet**

- ELIT Madame Martine KOHLY, représentant en remplacement de Monsieur Gilbert EYMIN

*Vote : unanimité*

<p><b><u>Délibération - REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES : MODIFICATIONS</u></b></p>	<p>Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD</p>
---	---

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- DECIDE de modifier la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014

**Commission personnel**

*Répartition des sièges selon la méthode de l'élection proportionnelle au plus fort reste*

- DECIDE de fixer à 7 membres le nombre de conseillers municipaux

- Président : - Philippe LANGENIEUX-VILLARD
- Vice-Président : - Bernard ANSELMINO
- Carine PICCEU
  - Marie-France MONTMAYEUR
  - Cécile LAFORET
  - Gilbert EYMIN
  - Jean-Luc MOLLARD

*Vote : unanimité*

### **Commission sécurité**

*Répartition des sièges selon la méthode de l'élection proportionnelle au plus fort reste*

- DECIDE de fixer à 5 membres le nombre de conseillers municipaux
- ELIT Monsieur Bernard ANSELMINO, président de la commission en remplacement de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD

Président :  
- Bernard ANSELMINO  
- Karine SANCHEZ-BEAUFILS  
- Olivier LAVARENNE  
- Virginie LAGARDE  
- Fabienne LEBE

***Vote : unanimité***

### **Commission d'accessibilité des bâtiments et lieux publics**

*Répartition des sièges selon la méthode de l'élection proportionnelle au plus fort reste*

- DECIDE de fixer à 6 membres le nombre de conseillers municipaux
- ELIT Monsieur Gilbert EYMIN, président de la commission en remplacement de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD

Président :  
- Gilbert EYMIN  
- Béatrice DEQUIDT  
- Mathias CAUTERMAN  
- Emmanuelle GUILLEMIN  
- Marie-France MONTMAYEUR  
- Caroline PONSAR

***Vote : unanimité***

### **Commission d'appel d'offres**

*Répartition des sièges selon la méthode de l'élection proportionnelle au plus fort reste*

- ELIT Madame Karine SANCHEZ-BEAUFILS (liste Aïmons Allevard) membre titulaire en remplacement de Madame Carine PICCEU (liste Aïmons Allevard)

***Vote : unanimité***

### **Commission « marché à procédure adaptée »**

*Répartition des sièges selon la méthode de l'élection proportionnelle au plus fort reste*

- ELIT Madame Karine SANCHEZ-BEAUFILS (liste Aïmons Allevard) membre titulaire en remplacement de Madame Carine PICCEU (liste Aïmons Allevard)

***Vote : unanimité***

<b><u>Délibération - REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS : MODIFICATION</u></b>	<b>Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD</b>
---	---

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- DECIDE de modifier la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014

**Mission locale PAIO**

- ELIT Madame Emmanuelle GUILLEMIN, représentante en remplacement de Madame Carine PICCEU

*Vote : unanimité*

<b><u>Délibération - ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES</u></b>	<b>Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD</b>
--	---

**Commission cimetièrè**

*Répartition des sièges selon la méthode de l'élection proportionnelle au plus fort reste*

Président : Patricia HERNANDEZ

Membres : - Karine SANCHEZ-BEAUFILS

- Gilbert EYMIN
- Véronique DESROZES
- Marcel LAMBERT
- Yohan PAYAN

*Vote : unanimité*

**Commission marché**

*Répartition des sièges selon la méthode de l'élection proportionnelle au plus fort reste*

Président : Bernard ANSELMINO

Membres : - Martine KOHLY

- Emmanuelle GUILLEMIN
- Jean-Luc MOLLARD

*Vote : unanimité*

**Conseil de l'école de musique**

*Répartition des sièges selon la méthode de l'élection proportionnelle au plus fort reste*

Président de droit : Cécile LAFORET

Membres : - Marie-France MONTMAYEUR

- Mathias CAUTERMAN
- Emmanuelle GUILLEMIN
- Valérie BIBOLLET

*Vote : unanimité*

### **Conseil de l'école des Arts**

*Répartition des sièges selon la méthode de l'élection proportionnelle au plus fort reste*

Président de droit : Cécile LAFORET

Membres : - Emmanuelle GUILLEMIN

- Marc ROSSET
- Marie-France MONTMAYEUR
- Philippe CHAUVEL

***Vote : unanimité***

### **Conseil de crèche et commission d'attribution des places de crèche**

*Répartition des sièges selon la méthode de l'élection proportionnelle au plus fort reste*

Président : Emmanuelle GUILLEMIN

Membres : - Béatrice DEQUIDT

- Carine PICCEU
- Fabienne LEBE

***Vote : unanimité***

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD présente la demande écrite des élus de la liste Allevard Action Citoyenne qui souhaite filmer les débats du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire leur répond en indiquant que dans la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2014, un projet de règlement de fonctionnement du Conseil Municipal a été joint au dossier de synthèse.

Le Conseil Municipal dispose d'un délai de 3 mois pour adopter ce règlement.

Dans le cadre de ce règlement, il sera étudié l'examen de la mise en place d'un système audiovisuel qui en cas d'installation, serait diffusé sur le site internet de la Mairie.

Monsieur PAYAN, Conseiller Municipal indique que cette demande de diffusion émane d'Allevardins lors de la campagne électorale.

Monsieur le Maire conclut en indiquant qu'une réunion de travail pourrait être organisée avec les élus qui le souhaitent.

Monsieur le Maire précise que le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 28 avril 2014.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 heures.

Fait à Allevard,  
le 09 avril 2014  
Le Maire  
Philippe LANGENIEUX-VILLARD